



Communiqué

Rémunération de la Fondation collective Vita nettement supérieure au taux minimum

Zurich, le 15 novembre 2016 – Les assurés de la Fondation collective Vita bénéficieront en 2017 d'une rémunération attractive de leur avoir de vieillesse. Les avoirs du régime obligatoire seront rémunérés à 2%, soit 1% de plus que ce que prévoit le taux d'intérêt minimal de la LPP. Un taux de 2,5% s'appliquera aux avoirs surobligatoires.

Fondation collective Vita
www.vita.ch

Media Relations
Hagenholzstrasse 60
case postale, 8085 Zurich
Téléphone +41 (0)44 628 75 75
media@vitasammelstiftung.ch

La Fondation collective Vita rémunère à nouveau les avoirs de ses assurés au taux minimum conclu par le Conseil fédéral. Malgré l'environnement de placement actuellement difficile et les taux d'intérêt négatifs, la rémunération de la fondation est nettement supérieure à 1%. La rémunération des capitaux d'épargne sera pour 2017 de

- 2% pour le régime obligatoire LPP (1% au-dessus du taux minimum) et de
- 2,5% pour le régime surobligatoire.

La bonne rémunération est due au modèle de prévoyance innovant de la Fondation collective Vita introduit en 2014. Il prévoit la formation de réserves d'intérêts avec des revenus du patrimoine dans la mesure où le taux de couverture ciblé de 106% est atteint. Ces réserves donnent lieu à une rémunération supplémentaire versée aux assurés par la Fondation collective Vita, échelonnée sur cinq ans. Au fil des années, cela conduit à une rémunération plus équilibrée de l'avoir de vieillesse, même pendant les périodes de faible placement. Les clients qui, dans le passé, ont contribué à la formation des réserves d'intérêts avec leur capital de prévoyance profiteront de la rémunération supplémentaire de 1% dans le régime obligatoire LPP en 2017. Les clients qui se sont affiliés en 2016 bénéficient d'une rémunération de base de 1% dans le régime obligatoire LPP et de 1,5% dans le régime surobligatoire.

Maintien du taux de couverture dans le contexte de taux bas

Malgré des taux d'intérêt négatifs et l'évolution insatisfaisante des marchés en actions, le taux de couverture de la FC Vita est resté stable. Le 31 octobre 2016, il s'élevait à 104,6%¹⁾ (contre 106,5% l'année précédente).

Cela est dû à la grande capacité de risque structurelle et à la stratégie de placement largement diversifiée de la Fondation collective Vita. Cette année, la fondation et ses assurés ont profité avant tout de la performance attractive sur les obligations et l'immobilier. [Rapport des placements septembre.](#)

Près de 20'000 entreprises totalisant environ 117'000 collaborateurs ont déjà confié leur prévoyance professionnelle à la Fondation collective Vita.

¹⁾ Selon le règlement des provisions actuellement en vigueur, une nouvelle réserve d'intérêts n'est formée qu'à partir d'un taux de couverture de 106,0%.

Rémunération Fondation collective Vita 2013 – 2017

	2017*	2016	2015	2014	2013
Rémunération Fondation collective Vita régime obligatoire LPP	2%	2,25%	2,65%	2,75%	2,00%
Taux d'intérêt minimal de la LPP	1%	1,25%	1,75%	1,75%	1,5%
Rémunération Fondation collective Vita régime obligatoire LPP au-dessus du taux minimum	1%	1,00%	0,9%	1,0%	0,5%
Rémunération Fondation collective Vita régime subrogatoire	2,50%	3,00%	3,40%	3,75%	2,50

* Valable pour les clients affiliés avant le 1er janvier 2016

Pour plus d'informations:

Fondation collective Vita

Media Relations tél. 044 628 75 75

E-mail: media@vitasammelstiftung.ch

Ce communiqué est consultable sur www.vita.ch



*La **Fondation collective Vita** a été fondée par Zurich en 2004 sous forme de fondation collective semi-autonome. Elle propose à toutes les entreprises une prévoyance professionnelle simple, sûre et transparente à des conditions attractives. Le caractère semi-autonome signifie que la Fondation collective Vita est responsable du placement des capitaux et que la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA assure les risques. Pour les clients, cette dichotomie n'a que des avantages – transparence, rémunération conforme au marché, pleine participation au succès des placements, sûreté et flexibilité. Grâce à son modèle d'affaires novateur, la Fondation collective Vita est devenue chef de file sur le marché des fondations collectives semi-autonomes et la fondation collective semi-autonome la plus importante de Suisse. Plus de 20'000 entreprises totalisant environ 117'000 assurés font confiance à la Fondation collective Vita pour leur prévoyance professionnelle. www.vita.ch*